

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1059

présenté par
Mme Moutchou

ARTICLE 23

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« public »,

insérer les mots :

« , d'un magistrat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter la catégorie des magistrats à la suppression du bénéfice des réductions de peine automatique, eux-mêmes de plus en plus menacés dans leurs fonctions d'autorité et alors qu'ils contribuent à la sécurité globale de la société.